

DÉROGATION MINEURE

263, rue Champigny, Repentigny

Prenez avis que le conseil municipal de la Ville de Repentigny statuera, lors d'une séance publique qui se tiendra le 8 juillet 2025 à l'Agora du parc de l'Île-Lebel situé au 396, rue Notre-Dame à Repentigny, à compter de 19 h, sur une demande de dérogation mineure déposée à l'égard de l'immeuble situé au 263, rue Champigny à Repentigny, portant le numéro de lot 1 754 383, pour laquelle le comité consultatif d'urbanisme a émis son avis le 12 juin 2025.

En cas d'intempérie, la séance publique aura lieu à la salle du conseil municipal située au 435, boul. Iberville à Repentigny, à compter de 19 h.

L'objet de cette demande est de régulariser la hauteur du bâtiment à 1 étage et de réduire la marge latérale gauche à 1 m afin de permettre l'agrandissement du bâtiment principal au rez-de-chaussée, à usage d'habitation unifamiliale, afin d'y aménager un garage, alors que le règlement permet, dans le cas d'un bâtiment principal ne respectant pas la hauteur prescrite de 1 1/2 ou 2 étages, seulement un agrandissement en hauteur afin de diminuer le caractère dérogoatoire du nombre d'étage et une marge de 1,2 m minimum sur l'immeuble situé au 263, rue Champigny, portant le numéro de lot 1 754 383.

Préalablement à la décision du conseil, toute personne intéressée pourra se faire entendre en regard de ce sujet lorsque ce point sera appelé à l'ordre du jour.

Donné à Repentigny, ce 17^e jour du mois de juin 2025

L'assistant-greffier,



Me Stéphane Desrochers